# Communiqué de presse



uvcw.be

## Accord de gouvernement fédéral : les CPAS wallons entre satisfaction et inquiétude

La Fédération des CPAS de Wallonie a pris connaissance de la *Déclaration de politique générale* du nouveau Gouvernement Fédéral. Par la voix de son Président, Luc VANDORMAEL, elle livre ses premières réactions, empreintes de satisfaction mêlée d'inquiétude :

« Nous saluons le choix du 1<sup>er</sup> axe prioritaire gouvernemental : « un pays solidaire. Un pays qui ne laisse personne de côté et ou chaque individu est reconnu dans sa valeur, est protégé contre les coups du sort » ».

La Fédération des CPAS relève également que cet accord s'inscrit dans un « esprit de solidarité » et donne une place globalement importante aux CPAS, une des (voire LA) plus importante institution sociale du pays, dont l'autonomie reste consacrée dans l'accord.

Elle souscrit naturellement à la vision que « le monde d'après Covid ne doit pas simplement être un monde débarrassé du Covid, mais un monde où l'ensemble des citoyens bénéficient d'un maximum de possibilités de construire leur vie librement ».

Enfin, par rapport à l'atteinte à la dignité humaine que constitue la pauvreté, le Gouvernement annonce que « le combat contre l'exclusion recevra de nouveaux moyens et que les minimas sociaux seront revalorisés ».

« Cela répond à une demande récurrente de la part des CPAS et nous ne pouvons que nous en réjouir, tout en attendant de voir comment cela va se traduire concrètement », déclare Luc VANDORMAEL.

La Fédération des CPAS soutient d'emblée différentes mesures prévues par cet accord, tout en attendant leur concrétisation, et des clarifications pour certaines :

- La constitution d'un *Plan interfédéral de lutte contre la pauvreté*, articulé avec les niveaux régionaux. A cet égard, un plan intégré entre tous les niveaux de pouvoir est indispensable.
- L'augmentation des allocations sociales en direction du seuil de pauvreté, tout en adoptant des modalités spécifiques pour éviter les pièges à l'emploi (même si c'est en direction du seuil de pauvreté et pas jusqu'au seuil de pauvreté);
- Le souhait de relèvement de la pension complète à 1.500 € (bruts ou nets ?). « A cet égard, la Fédération des CPAS attend des clarifications quant au montant exact et à la trajectoire de relèvement, qui devrait être la plus rapide possible ».
- Le déploiement du dispositif « territoires zéro chômeurs » ;

- L'évaluation et l'ajustement éventuel des incitants financiers alloués aux CPAS pour l'activation durable des bénéficiaires du revenu d'intégration (RI) ;
- L'encouragement et l'aide aux personnes percevant le RI pour qu'elles fassent le pas vers l'emploi. « Notons qu'une étude récente montre que les CPAS belges procèdent à 25.000 remises à l'emploi (dont 10.000 en Wallonie) », souligne le Président de la Fédération des CPAS wallons ;
- Les investissements prévus dans le secteur de la santé mentale (4.500 emplois supplémentaires annoncés);
- La mise en place d'un statut d'artiste ;
- La création d'équipes mobiles visant au soutien des maisons de repos dans la gestion de la crise du coronavirus ;
- L'augmentation du nombre de trajectoires « housing first » ;
- L'examen de la réglementation sociale et fiscale pour voir si elle est encore adaptée aux formes actuelles de vie commune et/ ou de soins et aux choix de chacun ;
- La programmation d'une évaluation du règlement collectif de dettes (en ce compris le rôle des CPAS).
- « Ceci étant dit, nous nourrissons une vive inquiétude quant à 5 points de l'accord » , tempère aussitôt Luc VANDORMAEL :
- 1. La Fédération des CPAS plaide pour un relèvement structurel du RI et de son taux de remboursement, et non pas par un dispositif d'aides sociales complémentaires comme il est prévu ici (REMI!)
- « Le gouvernement encourage les CPAS à fournir un soutien financier supplémentaire, basé sur le système REMI, tel que développé par le Centre de conseil et de recherche budgétaires (CEBUD), pour les ménages aux revenus insuffisants, qu'il s'agisse d'un revenu, de l'aide sociale, des prestations ou du travail. Le soutien financier supplémentaire implique la participation à un processus d'activation sur mesure (que ce soit via le GPMI existant ou non) ».
- La Fédération des CPAS continue de plaider pour l'acquisition d'un droit coulé dans la loi sur le « *Droit* à l'Intégration sociale », et allant immédiatement jusqu'au seuil de pauvreté, et pas « *tendant vers* ».
- « Tout en saluant la volonté d'augmenter le revenu des personnes les plus pauvres par la mise en place du système REMI, nous redoutons que ce dispositif soit appliqué dans le cadre de l'aide sociale complémentaire et se révèle sujet à interprétations, source d'iniquité en fonction des réalités budgétaires différentes d'un CPAS à l'autre et source de formalités administratives contraignantes et chronophages pour les travailleurs sociaux.

Pour le surplus, nous lisons que cette augmentation de revenus est liée, peu ou prou, à une activation. Ce n'est donc nullement un droit puisqu'à nouveau, l'augmentation de revenus est liée à un comportement... Enfin, nous redoutons que le coût de cette hausse soit à charge des CPAS, et que cette mesure « REMI » soit un transfert de charges du fédéral vers les entités locales que sont les CPAS », analyse Luc VANDORMAEL.

### 2. La suppression du statut de cohabitant (individualisation des droit) n'est pas claire... Envisagée ?

L'accord fédéral semble démontrer la volonté d'aller vers une individualisation des droits. Il prévoit « un examen de la réglementation sociale et fiscale pour voir si elle est encore adaptée aux formes actuelles de vie commune et/ ou de soins et aux choix de chacun ».

La Fédération des CPAS souhaite se faire confirmer cette intention, et singulièrement celle de supprimer ce faisant le statut cohabitant, qui est une de nos revendications fortes.

Cette disposition, si elle est maintenue, contribue grandement à la pauvreté des ménages les plus faibles, entrave les projets de vie bien légitimes, nuit à la solidarité en matière de logement (alors qu'il s'agit du socle primaire de toute inclusion), génère des stratégies de fraude sociale - tant décriées - et transforme les travailleurs de l'aide sociale en contrôleurs... ce qui alimente encore la défiance vis-à-vis des institutions ;

3. Possible transfert de charges du fédéral vers les CPAS, sans compensation financière

Certains CPAS étaient déjà en état de « faillite virtuelle » avant la crise sanitaire, singulièrement dans les grandes villes. Le caractère de plus en plus sélectif du chômage contribue grandement aux difficultés rencontrées par les CPAS sur le terrain.

« Si des aides « conjoncturelles » ont été consenties pendant la période Covid, tous les indicateurs montrent que l'impact de cette crise sera structurel. Sauf erreur, la Fédération des CPAS ne pointe aucune mesure de nature à aider financièrement les CPAS pour faire face aux conséquences sociales de la crise sanitaire, lesquelles commencent à être perceptibles.... Si cela se confirme, c'est totalement inadmissible », assène le Président de la Fédération des CPAS wallons.

#### 4. Non budgétisation de certaines mesures sociales

« Nous pensons, par exemple au futur plan interfédéral de lutte contre la pauvreté et au soutien financier supplémentaire annoncé pour l'aide psychologique ».

#### 5. Une (trop) grande importance accordée à la fraude sociale

L'accord gouvernemental indique que « la sécurité sociale sera préservée. Elle sera renforcée grâce notamment à une lutte contre la fraude sociale et le travail au noir ». Le Gouvernement souhaite s'attaquer ouvertement au « sentiment d'impunité qui anime certains délinquants et fraudeurs ».

A cet égard, la Fédération des CPAS souhaite rappeler l'étude réalisée en 2013 par un grand groupe de consultance international, à l'initiative du SPP-IS et qui concluait « qu'il n'y avait que 4,5% de fraude au RI et pour des montants dérisoires ».

#### Contacts:

- Luc Vandormael, Président de la Fédération des CPAS de Wallonie 0475/38.12.99
- Alain Vaessen, Directeur général de la Fédération des CPAS de Wallonie 0495/93.31.63